

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni le 1<sup>er</sup> avril 2025 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 16**

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale et Vice-présidente déléguée du CCAS,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée.

**ABSENTE EXCUSÉE : 1**

- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée, pouvoir donné à Madame DECOISY Dominique

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

## **ACTION SOCIALE : SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION « 1 TOIT 2 GENERATIONS »**

Pour rappel de l'historique, un service d'entraide intergénérationnelle « Un toit, deux générations » a été créé en septembre 2008 à l'initiative du Bureau d'Information Jeunesse de Lorient et du CCAS de Lanester.

Depuis mars 2010, les CCAS des communes de Guidel, Quéven, Ploemeur, Hennebont (en 2011) et Lorient ont rejoint le réseau d'accueil ainsi que les Points Information Jeunesse de Guidel et de Ploemeur afin de proposer ce même service sur leur territoire.

Ce dispositif est une solution innovante pour contribuer à lutter contre l'isolement des séniors et répondre au problème du logement des jeunes. Il repose sur une idée simple : mettre en relation des jeunes en recherche d'un logement avec des séniors disposant d'une chambre libre à leur domicile en échange d'une présence amicale et/ou petits services.

### Ce service a pour objectifs de :

- faciliter l'accès au logement
- offrir une alternative nouvelle et solidaire à la pénurie de logements
- prévenir l'isolement des séniors en agrémentant leur quotidien
- renforcer le lien social entre les générations

Dans le cadre de ce partenariat, le CCAS participe au financement du poste de coordination du service dont le rôle est de créer, d'accompagner et de suivre la mise en place des binômes. Les demandes de financement sont sollicitées auprès des CCAS partenaires, de la CARSAT, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

A ce titre, le CCAS d'Hennebont a versé :

- De 2011 à 2015, 1 100 €,
- En 2017, il a voté une subvention de 500 €,
- De 2018 à 2022, le montant était de 300 €,
- En 2023 et 2024, de 500 €.

Dans un courrier datant du 20 mars 2025, la Présidente de l'association Infos Jeunes de Lorient sollicite une aide financière de 1100 Euros pour l'année 2025.

Il est important d'indiquer que deux binômes (Séniors et jeunes) existent actuellement à Hennebont.

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** la délibération du 7 février 2011,

**Vu** la délibération N°4 du 21 septembre 2015,

**Vu** le courrier de l'association Infos Jeunes Lorient en date du 20 mars 2025,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ➔ **D'ADOPTER** le versement de la subvention d'un montant de 1100 € pour l'année 2025 à l'association Infos Jeunes de Lorient au titre du dispositif « 1 toit, 2 générations »,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget principal 2025 du CCAS, au compte 65748 à la fonction 4238.

Pièce jointe :

Annexe 14 – Courrier de demande de subvention pour 2025

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 07/04/2025

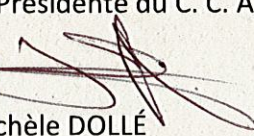
ID : 056-265600684-20250401-DS20250417-DE

Pour ~~extraire~~ ~~certifier~~ ~~conforme~~,

Pour la Présidente  
et par délégation,  
la vice-Présidente du C.C.A.S.  
**Nadia SOUFFOY**



La Présidente du C. C. A. S.,

  
Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

